

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 19 juillet 2013 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste n° 1
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste n° 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste n° 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste n° 4
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste n° 5
Monsieur Michel Gohier, Conseiller au poste n° 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2013
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2013
- 4.0 Comptes à payer et comptes payés
- 5.0 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 6.0 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 7.0 Administration
 - 7.1 Pétition pour faciliter la gestion des embarcations sur les lacs et rivières
 - 7.2 Dépôt des indicateurs de gestion
 - 7.3 Bilan du tournoi de golf du Maire – Dons à des organismes sans but lucratif
 - 7.4 Emprunt par billet – Résolution de concordance
 - 7.5 Emprunt par billet – Adjudication d'une émission de billet
 - 7.6 Tragédie à Lac-Mégantic – Demande de don
 - 7.7 Réfection de l'avenue d'Anjou – Décompte progressif numéro 1
 - 7.8 Embauche de personnel temporaire
 - 7.9 Nomination de membres – Comité de l'Environnement
 - 7.10 Activités sportives de course – Autorisation de passage
 - 7.11 Adoption – Règlement numéro 2013-621 visant la protection de l'environnement et des infrastructures nautiques en interdisant certaines activités nuisibles

- 8.0 Urbanisme
 - 8.1 Demande de dérogation mineure – Lot B-503, 44, chemin Dupuis – Agrandissement au bâtiment principal – Implantation et pente de toit
 - 8.2 P.I.I.A. – Lot B-503, 44, chemin Dupuis – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal
- 9.0 Correspondance
- 10.0 Deuxième période de questions
- 11.0 Autres sujets
- 12.0 Levée de la séance

2013-07-094 1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-095 2.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2013**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2013 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 juin 2013 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-096 3.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2013**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2013 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 24 mai 2013 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-097 4.0 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 19 juillet 2013 au montant de 486 135.64 \$ dont :

- 29 379.39 \$ sont des comptes à payer;
- 456 756.25 \$ sont des comptes payés.

Adoptée à l'unanimité

5.0 **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « *règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats* », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

6.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

7.0 **ADMINISTRATION**

2013-07-098

7.1 **PÉTITION POUR FACILITER LA GESTION DES EMBARCATIONS SUR LES LACS ET RIVIÈRES**

CONSIDÉRANT que la chambre des communes a déposé une motion pour procéder à une révision du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, soit la motion M-441, laquelle vise à demander au gouvernement de réviser le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (Règlement), afin d'offrir aux municipalités un outil plus rapide, plus prévisible et plus efficace pour gérer les plans d'eau situés sur leur territoire, soit pour des raisons de gestion des eaux, de sécurité publique ou de protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT que le processus actuel qui permet à une municipalité de demander des restrictions sur les plans d'eau auprès de Transport Canada est long, complexe et coûteux;

CONSIDÉRANT que les exigences empêchent de régler rapidement les disputes et ouvrent la porte à plusieurs mécontentes dans les collectivités;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont plus proches des citoyens et donc mieux placées pour proposer des changements concernant la gestion des eaux sur leur territoire;

CONSIDÉRANT qu'un processus allégé permettrait de mieux gérer les plans d'eau, de mieux protéger l'environnement, d'améliorer la sécurité publique et d'apaiser plusieurs conflits locaux relativement à l'utilisation des lacs et cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a déposé, le 9 septembre 2011, deux demandes de retrait de restrictions pour les lacs Dupuis et du Nord et qu'à ce jour, aucune décision n'a encore été rendue par Transport Canada;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

DEMANDE à la chambre des communes d'appuyer la motion M-441, déposée par le député Marc-André Morin, visant à faciliter la gestion des embarcations sur nos lacs et rivières en procédant à une révision du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;

DEMANDE aux personnes concernées de signer la pétition à cet effet et la retourner au député de Laurentides-Labelle, Monsieur Marc-André Morin.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de document

7.2 **DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION**

Tel que stipulé à l'article 4 de l'*arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration* de certains organismes municipaux (L.R.Q., c. M-22.1, r. 1.3), le Service de la trésorerie dépose au Conseil, séance tenante, le rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2012.

2013-07-099

7.3 **BILAN DU TOURNOI DE GOLF DU MAIRE – DONS À DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF**

CONSIDÉRANT que s'est tenu, le 5 juillet 2013, la troisième édition du Tournoi de golf du Maire d'Estérel;

CONSIDÉRANT que l'objectif de ce tournoi est d'amasser des fonds pour les organismes communautaires de la région;

CONSIDÉRANT que le Maire, Monsieur Jean-Pierre Nepveu, tient à remercier tous les commanditaires, les joueurs et les organisateurs qui ont participé, de près ou de le loin, au succès de cette journée, en particulier Madame Nadine Bonneau, Trésorière;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

REMETTE la somme de 5 000 \$ à l'organisme *Le garde-manger des Pays-d'en-Haut*;

REMETTE la somme de 2 000 \$ à *La fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut*;

REMETTE la somme de 500 \$ à l'organisme *La rencontre de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson*;

REMERCIÉ tous les commanditaires, les joueurs et les organisateurs, grâce à qui le tournoi fut un succès.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-100

7.4 **EMPRUNT PAR BILLET – RÉOLUTION DE CONCORDANCE**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Estérel souhaite emprunter par billet un montant total de 274 400 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2008-523	131 700 \$
2012-608	108 900 \$
2012-616	33 800 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 274 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2008-523, 2012-608 et 2012-616 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le Maire et la Trésorière;

QUE les billets soient datés du 30 juillet 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	17 100 \$
2015	17 500 \$
2016	18 000 \$
2017	18 500 \$
2018	19 100 \$ (à payer en 2018)
2018	184 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville d'Estérel émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 30 juillet 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2008-523, 2012-608, et 2012-616, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-101

7.5 **EMPRUNT PAR BILLET – ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE BILLET**

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu unanimement :

QUE la Ville d'Estérel accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt du 30 juillet 2013 au montant de 274 400 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 2008-523, 2012-608 et 2012-616, au prix de 98,00500, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

17 100 \$	1,95000 %	30 juillet 2014
17 500 \$	2,15000 %	30 juillet 2015
18 000 \$	2,35000 %	30 juillet 2016
18 500 \$	2,55000 %	30 juillet 2017
203 300 \$	2,75000 %	30 juillet 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-102

7.6 **TRAGÉDIE À LAC-MÉGANTIC – DEMANDE DE DON**

CONSIDÉRANT la tragédie survenue à Lac-Mégantic le 5 juillet dernier, causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole;

CONSIDÉRANT que devant l'ampleur de cette tragédie, l'UMQ a lancé un appel à la solidarité à l'ensemble du monde municipal pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic et à ses citoyens dans la reconstruction de leur communauté;

CONSIDÉRANT que l'UMQ invite les municipalités à faire des dons en argent au nom de l'UMQ pour le fonds en fidéicommiss « Tragédie/ Lac-Mégantic 2013 »;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel est solidaire de la municipalité de Lac Mégantic;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel souhaite contribuer financièrement au fonds mis en place par l'UMQ pour venir en aide à cette communauté;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu :

QUE la Ville d'Estérel autorise le versement d'une somme de mille dollars (1 000 \$) à l'UMQ à titre de contribution au fonds Tragédie/Lac-Mégantic 2013 pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic touchée par une tragédie ferroviaire.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-103

7.7 **RÉFECTION DE L'AVENUE D'ANJOU – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la firme d'ingénierie Consultants Mirtec Inc. d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 relativement au projet intitulé « Réfection de l'avenue d'Anjou »;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le paiement du décompte progressif numéro 1 du projet « Réfection de l'avenue d'Anjou » au montant de 97 699.98 \$, relativement aux règlements suivants :

- Règlement numéro 2012-608 visant à décréter l'exécution de travaux de réfection sur la totalité de l'avenue et de la place d'Anjou, un emprunt de 328 487 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt;
- Règlement numéro 2013-619 modifiant le règlement d'emprunt numéro 2012-608 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 108 920 \$.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-104

7.8 **EMBAUCHE DE PERSONNEL TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT qu'un surplus de travail est observable au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de journaliers étudiants temporaires pour pallier à ce surplus de travail;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'embauche de Messieurs Carl Marcoux et Marc Leblanc-Gauthier;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Messieurs Carl Marcoux et Marc Leblanc-Gauthier à titre de salariés temporaires au poste de journaliers étudiants.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-105

7.9 **NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-05-076 par laquelle le Conseil nommait Monsieur Jean-Jacques Desjardins à titre de président du Comité de l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité de l'Environnement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité de l'environnement :

- Madame Gail Cantor;
- Monsieur Mitchell Adler;
- Monsieur Jacques Grenier;
- Monsieur Jean-Pierre Lortie;
- Monsieur Jonathan Ray;
- Monsieur Steve Silverstein;

ABROGE toute résolution précédente visant à nommer des membres au Comité de l'environnement, à l'exception de la résolution numéro 2013-05-076.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-106

7.10 **ACTIVITÉ SPORTIVES DE COURSE – AUTORISATION DE PASSAGE**

CONSIDÉRANT que le complexe hôtelier Estérel organise, un mercredi sur deux, entre le 28 août et le 23 octobre 2013, un événement de course de 5 kilomètres autour du lac Dupuis;

CONSIDÉRANT que le parcours prévu pour la tenue de ces activités sportives emprunte les chemins Fridolin-Simard et Dupuis;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le passage de ces événement de course sur son territoire un mercredi sur deux, entre le 28 août et le 23 octobre 2013.

Adoptée à l'unanimité

7.11 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-621 VISANT LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES INFRASTRUCTURES NAUTIQUES EN INTERDISANT CERTAINES ACTIVITÉS NUISIBLES**

Aucune décision n'est prise. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.0 **URBANISME**

2013-07-107

8.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT B-503, 44, CHEMIN DUPUIS – AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL – IMPLANTATION ET PENTE DE TOIT**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot B-503, soit le 44, chemin Dupuis;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un agrandissement du bâtiment principal à 11.45 mètres de la ligne avant alors qu'une marge de 15 mètres est exigée, créant ainsi un empiètement de 3.55 mètres dans cette marge et la construction d'un toit avec une pente de 2/12 alors que le règlement sur le zonage exige une pente minimale de 5/12;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU13-0703 recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2013-0010 pour autoriser la construction d'un agrandissement au bâtiment principal, telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), cette demande fut publiée dans le journal des Pays-d'en-Haut La Vallée en date du 26 juin 2013 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la demande de dérogation mineure numéro 2013-0010 pour autoriser la construction d'un agrandissement au bâtiment principal telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

2013-07-108

8.2 **P.I.I.A. – LOT B-503, 44, CHEMIN DUPUIS – CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour l'érection d'un agrandissement au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande de P.I.I.A. :

- un plan projet d'implantation de l'agrandissement projeté, préparé par la firme Jean Godon arpenteur géomètre, sous la minute 512, dossier 10448 et daté du 5 juin 2013;
- un plan de construction de l'agrandissement projeté, préparé par Monsieur Jean-Yves Rondeau, designer, en date du 28 novembre 2012;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement de P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU13-0704, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

9.0 **CORRESPONDANCE**

Le Conseiller Monsieur Bruce Zikman quitte la séance

10.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

11.0 **AUTRES SUJETS**

2013-07-109 12.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 18 h 15, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).